



VILLE DE

Ramonville
Saint-Agne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 7 Juillet 2016

Nombre de Conseillers : 33

En exercice : 33

Présents ou représentés : 32

Nombre de votants : 23

**Numéro
2016/JUIL/66**

**Point de l'ordre du jour
5**

**OBJET
PARTICIPATION DE
RAMONVILLE À
L'EXPÉRIMENTATION « LE
BIEN-ÊTRE AU CŒUR DES
PROJETS TERRITORIAUX DE
DÉVELOPPEMENT
DURABLE »**

**RAPPORTEUR
M. LE MAIRE**

Rendu exécutoire compte-tenu de :
La transmission en Préfecture le : 12/07/2016
L'affichage en mairie le : 12/07/2016
La notification le : 12/07/2016

Le Maire
Christophe LUBAC

Le Jeudi 7 Juillet 2016, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 1^{er} juillet 2016, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Membres présents :

M. Ch. LUBAC, Mme Cl. FAIVRE, M. P. ARCE, Mme Cl. GEORGELIN, M. G. ROZENKNOP, Mme M-P. DOSTE, M.J-B. CHEVALLIER, Mme P. MATON, M. A. CLEMENT, M. P-Y SCHANEN, M. S. ROSTAN, Mme M-P. GLEIZES, Mme M-A. SCANO, M. E. JAECK, M. J- . PALÉVODY, Mme C. CIERLAK-SINDOU, M. B. PASSERIEU, Mme V. BLANSTIER, M. Fr. ESCANDE, M. M. CHARLIER, Mme A. POL, M. H. AREVALO, M. J-P. PERICAUD et Mme L. TACHOIRES.

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Mme V. LETARD a donné procuration à Mme P. MATON
Mlle D. NSIMBA LUMPUNI donné procuration à M. A. CLEMENT
M. A. CARRAL a donné procuration à Mme Cl. FAIVRE
Mme G. BAUX a donné procuration à Mme M-A. SCANO
Mme Cl. GRIET a donné procuration à M. G. ROZENKNOP
M. P. BROT a donné procuration à M. M. CHARLIER
Mme Ch. ARRIGHI a donné procuration M. H. AREVALO
M. Fr. MERELLE a donné procuration à M. Fr. ESCANDE

Membre absent

Mme M. CABAU.

Exposé des motifs

Suite à l'évaluation de son agenda 21, la commune de Ramonville a fait le choix de la démarche Spiral, méthode participative innovante pour animer le volet citoyen de son prochain programme de développement durable et laisser une large place aux initiatives portées par les habitants et acteurs locaux.

En parallèle, le Bureau des territoires du CGDD (Commissariat Général au Développement durable, du Ministère de l'écologie) qui accompagne et encourage la réalisation de projets territoriaux de développement durable a souhaité accompagner des collectivités dans l'expérimentation de SPIRAL en soutien de la construction d'un projet territorial de développement durable ou agenda 21.

La commune de Ramonville Saint-Agne a donc répondu à l'appel à projet suivant :

« Vous souhaitez innover sur votre territoire pour plus de participation citoyenne au service du bien-être de tous et du bien vivre ensemble au sein de votre projet

Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Ramonville Saint-Agne
du 7 Juillet 2016

territorial de développement durable?

**Vous êtes ouverts pour expérimenter de nouveaux outils participatifs et tenter de mobiliser ceux que vous ne voyez/entendez jamais pour votre projet de territoire ?
Cette proposition d'expérimentation est faite pour vous ! »**

Notre commune fait maintenant partie des 7 territoires retenus.

Proposée à titre gratuit pour la collectivité, le CGDD est maître d'ouvrage de cette mission, dont il a confié la maîtrise d'oeuvre au CEREMA, en partenariat avec les DREAL, le réseau Together France et le conseil départemental de la Gironde, particulièrement impliqué dans cette démarche.

Cette expérimentation cherche à :

- Conforter, enrichir et renouveler les démarches territoriales de développement durable en mettant au cœur du développement durable le bien-être de tous, y compris les générations futures, dans la limite des ressources disponibles et dans un souci de préservation de notre environnement ;
- Renforcer les dynamiques collaboratives entre acteurs, la participation des habitants aux projets territoriaux de développement durable et développer la coresponsabilité ;
- Innover dans la conduite et la gouvernance du projet territorial de développement durable.

Cette expérimentation est conduite auprès de 7 collectivités sur 3 ans de 2016 à 2018.

Pour cela, 2 ateliers nationaux sont prévus chaque année (en 2016, les 15 et 16 juin et 15 novembre) qui permettront d'échanger les bonnes pratiques, les difficultés, d'évaluer la conduite de l'expérimentation et d'identifier ses éléments d'amélioration pour la poursuite de la construction des projets territoriaux de développement durable bénéficiant de l'appui de la méthode SPIRAL.

Une formation complémentaire est prévue les 7 et 8 juillet afin de renforcer la maîtrise des outils (Wikispiral) et des concepts et de permettre à la commune de Ramonville d'assurer elle-même, par la suite la formation de ses propres relais de la démarche.

La démarche SPIRAL

SPIRAL (Societal Progress Indicators for the Responsibility of All) est une démarche participative ascendante permettant de construire des projets de coresponsabilité visant le bien-être de tous, pour aujourd'hui et pour demain.

Cette méthode a été initiée dès 2005 par le Conseil de l'Europe dans le cadre du plan de cohésion sociale. Depuis, plus de 300 territoires ont appliqué SPIRAL pour mettre en œuvre des démarches de coresponsabilité et sont réunis au sein du réseau Together. L'outil wikispiral (Cf. <https://wikispiral.org/>) rassemble la méthodologie et des retours d'expériences. Le projet européen CO-ACTE vise à dépasser le niveau local des démarches de coresponsabilité en vue d'initier un dialogue politique aux niveaux national et européen pour faire progresser les politiques publiques vers plus de coresponsabilité pour le bien-être de tous.

Comment SPIRAL peut enrichir et renouveler le projet territorial de développement durable de Ramonville?

Le retour d'expériences SPIRAL montre que cette démarche apporte :

- **plus de transversalité**, une approche plus globale des enjeux et territoires : l'approche par le « bien-être » interroge plusieurs politiques publiques (santé, habitat, économie, environnement, culture...) et fournit une entrée positive qui fournit un but commun pour lequel des services différents peuvent contribuer ;
- **plus d'humanité et plus de sens** : SPIRAL redonne du sens à l'action publique et citoyenne : centrée sur les fins et non les moyens, elle remet la focale sur les finalités essentielles que les hommes attendent des politiques publiques, le bien-être, le mieux vivre ensemble, et replace ainsi l'humain au cœur des projets territoriaux ;
- **plus de participation et de partenariats** : mobilisatrice et positive, SPIRAL est une démarche ascendante qui permet la participation de tous les habitants et leur montée en capacité d'agir, quel que soit leur âge, niveau scolaire, statut social... SPIRAL permet de rassembler de nouvelles expertises autour de la table, d'améliorer les modes de faire de la collectivité et fera évoluer la gouvernance ;
- **une dimension plus sociale** : inclusive des publics traditionnellement éloignés des concertations et attentive à la mobilisation des populations les plus vulnérables, elle permet de nourrir et renforcer la dimension sociale des projets territoriaux de développement durable ;
- **plus de coopération et de citoyenneté active** : dans SPIRAL, chaque participant devient acteur de la construction de son propre bien-être au service du bien-être de tous, dépassant ainsi le stade de l'usager-consommateur, pour devenir acteur. SPIRAL permet ainsi l'émergence de nouveaux acteurs, de nouveaux partenariats ; elle développe la responsabilisation des habitants et leur montée en compétence collective et permet de recréer du lien social et de l'envie d'agir !

Déroulé de l'expérimentation

L'expérimentation SPIRAL au service du projet de territoire se déroule sur 3 ans selon les phases types de la méthodologie SPIRAL résumées ci-dessous :

1) Année 2016 : Démarrage de l'expérimentation de SPIRAL au service du projet de territoire auprès des acteurs et citoyens déjà mobilisés pour l'agenda 21

- Janvier/ mars : Préparation mobilisation des acteurs et lancement de l'expérimentation, formation nationale des 8 et 9 mars 2016
- Avril/décembre : déploiement des premiers cycles SPIRAL

Durant cette étape, la collectivité est fortement encouragée à s'engager formellement dans l'expérimentation à travers une délibération de son assemblée délibérante. Il sera proposé lors d'un prochain Conseil municipal de valider la charte de l'expérimentation. Cela correspond aux phases 1 et 2 de SPIRAL : phases de préparation et de mobilisation. Une attention sera à porter sur la prise en compte des dynamiques participatives existantes sur le territoire.

2) Année 2017 : poursuite du déploiement de SPIRAL, projection et co-construction d'un projet de territoire durable

En 2017, le CEREMA (et partenaires) soutient les chefs de projet en collectivités et les facilitateurs qui réalisent un nouveau cycle SPIRAL, mobilisant de nouveaux acteurs et habitants pour enrichir ou mettre en œuvre le projet de territoire.

Les résultats de SPIRAL seront mis en relation avec l'action publique existante afin de partager le diagnostic, se projeter et co-construire la stratégie de territoire. Les premières actions co-décidées sont mises en œuvre.

3) Année 2018 : Poursuite évolutive du projet de territoire (poursuite de la spirale et de la mise en œuvre du plan d'actions), et première évaluation

En 2018, le CEREMA (et partenaires) poursuit son soutien à l'animation pour la mise en œuvre des actions co-décidées en 2017

- Participe à la phase de synthèse des actions ;
- Soutient l'animation de l'évaluation des résultats par les acteurs impliqués et aide à la mesure de l'impact obtenus au regard de la situation de bien-être et mal-être initiale ;
- Co-organise la mise en débat des résultats avec les acteurs du territoire et acteurs extérieurs ;
- Capitalise avec la collectivité et les acteurs les résultats de l'expérimentation.

Les conditions de réussite de la part de la collectivité

Expérimenter « le bien-être au cœur des projets territoriaux de développement durable » implique un soutien politique et technique pour expérimenter de nouvelles formes de mobilisation des habitants pour la construction du projet territorial de développement durable.

La collectivité s'engage à être prête à interroger la gouvernance de son projet territorial de développement durable, notamment la composition du Comité de pilotage afin de rassembler de nouvelles expertises et faire évoluer les modes de faire de la collectivité.

- Des élus convaincus de la nécessité d'une transition vers un développement plus durable et plus participatif : un engagement et un portage politique forts de la démarche participative de développement durable, avec la **désignation d'un élu référent à l'expérimentation** ;
- **Une volonté forte de faire participer la population et la société civile** : confiance dans les capacités créatives des habitants et leur pouvoir d'agir, être ouvert à la rencontre des idées et des besoins, à mobiliser des habitants que l'on ne voit jamais, ...
- **Un portage technique** (DGS et Direction mobilisés sur le projet territorial de développement durable et ouverts aux techniques collaboratives, confiants en l'intelligence collective) ;
- **Un certain intérêt de la collectivité pour l'innovation et les approches expérimentales** (approche essai-erreur) ;

- **Un engagement de la collectivité à mener une animation et un suivi dans la durée de l'expérimentation** : préparation logistique des temps de travail, animation de certains temps de travail, suivi entre les réunions, maintien de la mobilisation des acteurs... Cela nécessite :
 - Un technicien de la collectivité référent motivé et disponible : préparation et animation des réunions, conduite de l'expérimentation et mobilisation des acteurs
 - Un engagement en temps et sur la durée des membres du comité de pilotage et futurs membres de la plateforme multi-acteurs (estimation : des réunions de 3 h tous les 15 jours ou tous les mois pendant les 6 premiers mois)
 - Un appui de la collectivité dans la logistique (invitations, salles de réunion/ matériel informatique /connexion internet pour le wikispiral), la communication (invitations des habitants/valorisation des travaux de la plateforme), l'organisation des réunions en toute convivialité (décor, boissons)
 - Une mise à disposition des documents clefs et contacts nécessaires au bon déroulé de l'expérimentation (Documents ressources Agenda 21 ; diagnostic local ; liste des instances participatives ...)
 - la participation de la collectivité (élu et technicien référents) aux temps d'échange nationaux de suivi-accompagnement de l'expérimentation : en 2016, ateliers les 15 et 16 juin puis le 15 novembre ...

Décision

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur LE MAIRE et après en avoir délibéré, par **23 Voix POUR** et **9 ABSTENTIONS** (M. AREVALO, M. PERICAUD, Mme TACHOIRES, M. ESCANDE, M. CHARLIER, Mme POL et par procuration M. BROT, M. MERELLE et Mme ARRIGHI) :

- **ACCEPTE** la participation de la commune à cette expérimentation ;
- **DÉSIGNE** Madame Valérie LETARD comme élue référente de l'expérimentation.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures*

Le Maire
Christophe LUBAC